

VIRUS WEST NILE

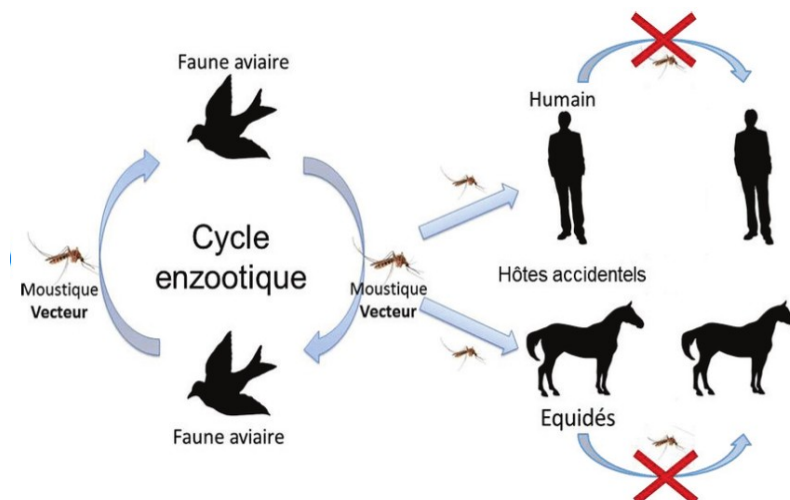
Trois premiers cas d'infection équine au virus West Nile dans le département des Pyrénées-Orientales cette saison

Trois cas de contamination au virus West Nile chez des chevaux ont été confirmés sur les communes de Perpignan, St Estève et Elne. La Préfecture des Pyrénées-Orientales et l'ARS rappellent les gestes de préventions à adopter.

Régulièrement détectée sur le pourtour méditerranéen, l'infection à virus West Nile est transmise par les moustiques (essentiellement du genre Culex) qui se contaminent en piquant des oiseaux sauvages infectés. Les chevaux, mais aussi parfois les hommes, sont des « hôtes accidentels ». Ils peuvent être atteints par le virus West Nile lorsqu'ils sont piqués par des moustiques infectés, **mais ne peuvent pas transmettre à leur tour le virus. Il n'y a donc pas de contamination du cheval à l'homme, ni d'homme à homme.**

Comprendre le virus et la pathologie associée :

Transmis par des moustiques infectés après un repas sanguin sur des oiseaux, principaux réservoirs du virus.



Dans la plupart des cas, l'infection humaine à virus West Nile est asymptomatique, c'est-à-dire que le patient ne présente aucun symptôme. Dans certains cas, la maladie se manifeste par un syndrome pseudo-grippal (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires), quelques fois

accompagné d'une éruption cutanée. Plus rarement (moins de 1 % des cas), elle peut provoquer des complications neurologiques.

L'apparition soudaine de ces symptômes doit faire immédiatement l'objet d'une consultation médicale, qui sera suivie en cas de confirmation biologique d'un signalement à l'ARS.

L'ARS a par ailleurs renforcé le dispositif de surveillance en sensibilisant les établissements et les professionnels de santé d'Occitanie à l'identification et au dépistage de tout cas suspect.

Gestes de prévention pour tous :

- **se protéger contre les piqûres de moustiques** : port de vêtements amples, clairs et couvrant bras et jambes ; application sur les zones de peau découvertes d'un produit répulsif, en respectant les contre-indications ; au besoin, protection par des moustiquaires dans les zones où les moustiques sont particulièrement nombreux ;
- **lutter contre la prolifération des moustiques** autour du domicile en éliminant les eaux stagnantes qui constituent leurs gîtes larvaires (ex : vider et ranger à l'abri les petits récipients, couvrir les réservoirs d'eau avec un tissu ou une moustiquaire...) ;
- **pour les personnes sensibles** (ex. nouveaux-nés, femmes enceintes, personnes immunodéprimées), dormir sous une moustiquaire ;
- **consulter immédiatement son médecin traitant en présence de symptômes évocateurs** (fièvre d'apparition brutale accompagnée de maux de tête, de douleurs musculaires, d'une éruption cutanée, voire des troubles du comportement ou des propos incohérents).

Mesures de prévention pour les chevaux :

- rentrer les chevaux dans les bâtiments fermés avant la tombée de la nuit,
- limiter les eaux stagnantes,
- traiter les chevaux contre les moustiques selon les recommandations du vétérinaire,
- couvrir les abreuvoirs non-utilisés,
- poser des pièges à moustiques,
- **consulter immédiatement son vétérinaire en présence de symptômes évocateurs** : fièvre isolée, fatigue marquée, comportement inhabituel, troubles nerveux.

La vaccination reste le moyen de prévention le plus efficace. Il est donc recommandé aux détenteurs d'équidés de se rapprocher de leur vétérinaire pour établir une stratégie vaccinale adaptée.

La circulation du virus West Nile fait l'objet d'un triple dispositif de surveillance en France, chez les humains, les chevaux et les oiseaux, qui associe de nombreux partenaires.

Sur la période allant de juillet à fin novembre, toute mortalité suspecte d'oiseau de la faune sauvage doit être signalée au service départemental de l'OFB. En fonction du protocole de surveillance national mis en place, l'OFB détermine au cas par cas l'opportunité de diriger certains oiseaux morts au laboratoire départemental pour réalisation d'analyses ciblées (04 68 53 01 81).

Dans les Pyrénées-Orientales, un cas humain a été confirmé en juillet et trois contaminations de chevaux par le virus West Nile ont été confirmées à ce jour. Les cas se situent sur les communes de Perpignan, St Estève et Elne.

Le préfet des Pyrénées-Orientales appelle à la vigilance les détenteurs de chevaux et les vétérinaires en filière équine. Il rappelle l'obligation de déclarer auprès de la DDPP tout cas de cheval ayant des symptômes évocateurs d'une infection par ce virus West Nile.

Contacts et ressources :

- RESPE : <https://respe.net/maladie-equine/maladies-reglementees/fievre-de-west-nile/> / Equipedia : <https://equipedia.ifce.fr/sante-et-bien-etre-animal/maladies/systeme-nerveux/fievre-de-west-nile>
- Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/west-nile-virus>
- ARS Occitanie : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/surveillance-epidemiologique-de-la-fievre-virus-west-nile-0>